

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 9 JUN 2023

**Date de convocation** : 02 juin 2023

**Présents** : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD

**Absents** : Jean-Marc POMMÉ, excusé, Alain ANGIER

Procuration : Jean-Marc POMMÉ a donné procuration à M. Yannick TROTIGNON

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

**Nombre de présents** : 12                      **Nombre de votants** : 13

### **Désignation des délégués suppléants et titulaires pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner 3 délégués et 3 suppléants pour élire les sénateurs le 24 septembre 2023.

Sont candidats en tant que délégués : Anne-Marie THEVENET, Yannick TROTIGNON, Sébastien PICOTIN.

Sont élus délégués, au scrutin secret majoritaire, au 1er tour :

- Anne-Marie THEVENET : 13 voix
- Yannick TROTIGNON : 13 voix
- Sébastien PICOTIN : 13 voix

Sont candidats en tant que suppléants : Patricia CONARD, Corine DAVAU, Stéphane LECLERC.

Sont élus suppléants, au scrutin secret majoritaire, au 1er tour :

- Patricia CONARD : 13 voix
- Corine DAVAU : 13 voix
- Stéphane LECLERC : 13 voix

### **Présentation de son projet photovoltaïque par l'entreprise KRONO SOLAR.**

C'est un projet agrovoltaïque, c'est-à-dire un projet photovoltaïque au sol sur une grande surface (30ha), qui compte 4 à 6 ans de développement. C'est très réglementé car on doit associer politique énergétique et politique agricole.

Pour la commune, il y a des retombées fiscales intéressantes.

La 1ère étape : étude environnementale : faune et flore

La 2ème étape : dépôt permis de construire et enquête publique

### **Travaux de rénovation énergétique des bâtiments : demandes de subventions.**

Afin de financer ces travaux (menuiseries écoles et éclairage de divers bâtiments communaux), il y a lieu de solliciter le Fonds Vert auprès de la Préfecture, la Communauté de Communes Val de Cher Controis et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **Parcours de Santé : demandes de subventions.**

En complément de la participation de Storengy (convention de partenariat), il y a lieu de solliciter la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **Facturation à CERYCOM des frais d'installation du nouveau standard de la MAFPA**

Il s'agit d'un geste commercial au bénéfice de la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser madame le Maire à facturer à CERYCOM les frais d'installation que la collectivité a payé pour l'installation du nouveau standard de la MAFPA, pour un montant de 165,58 € HT, soit 198,70 € TTC.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **Décisions modificatives budgétaires.**

Il y a lieu de corriger le budget annexe du lotissement du Rossignol en prenant des décisions modificatives budgétaires (erreurs d'imputation et de virement entre sections), sur le budget du lotissement du Rossignol et sur le budget principal de la commune.

#### **- Budget annexe du lotissement du Rossignol :**

##### **Section de fonctionnement :**

Du compte 042-796 (transfert de charges financières) (RF) : - 416 €

Au compte 043-796 (transfert de charges financières) (RF) : + 416 €

Du compte 77-775 (produits de cession) (RF) : - 1545,59 €

Au compte 77-774 (subv° d'équilibre budget principal au budget annexe) (RF) : + 1545,59 €

Du compte 023 (virement à la section d'investissement) (DF) : - 1545,59 €

Au compte 011-605 (matériels – travaux) (DF) : + 1545,59 €

##### **Section d'investissement :**

**Du compte 021 (virement de la section de fonctionnement)(RI) : - 1545,59 €**

Au compte 16-168741 (avance de la commune) (RI) : +1545,59 €

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **- Budget principal de la commune :**

##### **Section de fonctionnement :**

Du compte 022 (dépenses imprévues) (DF) : - 1545,59 €

Au compte 67-6748 (subv° au budget annexe) (DF) : +1545,59 €

##### **Section d'investissement :**

Du compte 20-2051 (concessions et droits similaires) (DI) : - 1545,59 €

Au compte 27-27638 (avance au budget annexe) (DI) : + 1545,59 €

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0